



Victime de violences volontaires avec arme

Par **Etoile**, le **07/09/2012** à **17:32**

Bonjour,

J'ai été victime de violences volontaires avec arme (à feu) de la part de mon ex copain. Je n'ai pas eu de traces physiques. Le nombre d'ITT psychologiques reste à être défini puis que mon premier examen lors de l'expertise j'étais trop mal (3 semaines après les faits), encore sous le shock, et le médecin n'a pas voulu me donner d'ITT.

Je me suis constituée partie civile et l'audience est bientôt, mais je ne sais pas comment je devrais justifier un montant d'argent pour les préjudices morales, étant donné que j'ai vu la mort... Je vais avoir certainement plus de 30 jours d'ITT et je suis encore sous traitement psychiatrique après les faits, à cause de ce qu'il m'a fait. Quel est le montant à demander et comment le justifier ? Il y a-t-il un barème ?

Merci d'avance.

Par **stephane51**, le **09/09/2012** à **13:46**

Avez vous été subi une perte de salaire ?

Avez vous engagé des frais ?

Avez vous subi un préjudice matériel (vêtement arrachés, mobiliers endommagé, cassé,...)

A tous ces chiffres, ajoutez le préjudice moral. Il n'y a pas de barème, c'est à vous de décider seule. Demandez plus pour obtenir ce que vous souhaitez réellement.

Etes vous suivie par un psy ? Etes vous intégralement remboursée de vos frais médicaux ?

Etes vous en mesure de reprendre votre travail ou d'en chercher le vcas échéant ?

Par **Etoile**, le **09/09/2012** à **14:12**

Je suis au chômage et j'arrive pas envoyer une seule candidature. En plus, je dois faire mon mémoire du M2, je dois le rendre d'ici une semaine et je n'ai pas commencé, heureusement que je n'ai pas des rattrapages à faire en plus...

J'ai engagé quelques frais médicaux au début. J'ai été très vite prise en charge par une association d'aide aux victimes et je vois gratuitement un psy spécialiste en stress post-traumatique toutes les semaines. Je prends des anxiolitiques quatre fois par jour.

On m'a conseillé de rédiger une lettre au Magistrat en expliquant mes préjudices morales (j'ai des couchemars, pendant des semaines je n'ai pas pu prendre les transports en commun toute seule...). Qu'est-ce que vous en pensez ? Mes frais médicaux n'ont pas été entièrement remboursés car je n'ai pas de mutuelle.

Le Magistrat a demandé que je vienne cette fois ci (l'audience a été reporté par l'avocate de lui). Je pense qu'elle veut voir comment j'y vais et quel est mon "profil". Ça va me faire beaucoup de mal de le revoir et je ne sais pas si je vais être assez "zen" pour répondre aux questions. Puis-je lui envoyer une lettre même si après je décide d'aller à l'audience également ?

Il avait déjà un casier judiciaire avec 3 choses, je l'ai appris par la suite. Je ne sais pas comment un homme peut faire ça, et franchement je veux lui punir pour tout ce que je suis en train de subir, ma vie c'est arrêté depuis les faits, c'est horrible. J'ai décidé de partir de la France, je ne peux pas rester ici et peut-être le croiser dans la rue un jour par hasard, je ne peux pas. Je veux monter un dossier un béton pour lui faire payer, et que la prochaine fois qu'il lève la main à une femme, il se rappelle de tout ça, même si à moi malheureusement le mal il est déjà fait.

Par **Etoile**, le **09/09/2012** à **14:18**

PS: il a voué tout ce que j'avait décrit lors de mon PV.